

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
3 – 2024 / N°4**

SEANCE du 11 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0
Date de la convocation : 28.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, LAMBERT Daniel, VIAL Anne- Claire, MANENT Corinne.

Absents excusés : MANENT Corinne donne procuration à ROUZET Christelle
LASSAGNE Cécile, REBOUL Grégory

Objet : Location du barnum aux associations extérieures à la commune

Le bureau propose de fixer un tarif de location du barnum pour les associations extérieures des villages voisins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer le tarif de la location du barnum pour les associations extérieures à la commune à :
- 100 € pour le week-end
- 500 € de caution

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
A St Gervais sur Roubion, le 15.04.2024

Le Maire
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 15.04.2024
Et de la réception en Préfecture le 15.04.2024

Le Maire